



MAISON ALFORT



Un accord pour Maisons-Alfort !

Nous étions **donc réunis ce jour** au siège du Courrier à Paris Brune, en séance **plénière conclusive** autour du projet d'"**Accord Accompagnement Social**" portant sur le transfert des agences télévente IDF vers le site unique de **Maisons-Alfort**.

Ce projet mis en négo **depuis fin février 2011**, a été lors des différents échanges **abondé de nombreuses modifications**. Idéalement nous devions vous le présenter en HMI sur les plateaux IDF **la semaine du 6 juin**, mais la DNT nous ayant imposé **un calendrier drastique**, nous vous le proposons en version complète sur le Blog et en tract pour une version courte.



Les **dernières avancées** résident principalement dans l'octroi de **2 Nouvelles Primes** non incluses dans la précédente version :

- **1000€** sous forme de « Prime de Suivi d'activité »,
- **+ 500€** de « Prime de Montée en Charge » soumis à conditions.

Le cas de la prime de **montée en charge** a engendré de longs échanges et pas moins de **2 interruptions de séance**, sans que la DNT n'assouplisse sa position sur le critère que tous trouvaient

« **malvenu** » : le fameux temps de com', **véritable objet du délit** (délire ?) et cheval de bataille du Directeur de la DNT, était donc **IMPOSÉ** et **NON NÉGOCIABLE !!!**

Mais l'affaire est loin d'être close et
à l'annonce des **objectifs T4**, nous serons amenés à **en reparler...**

Si **tout ne nous convient pas** dans cette proposition d'accord, **ne pas s'engager** reviendrait à renoncer au bénéfice de la prime de **1000€** pour tous et se voir appliquer d'autres mesures « **moins disantes** »... (Voir nos **tableaux comparatifs** « Version **AVEC** et **SANS** Accord »)

Vous trouverez donc, **dans les tableaux ci-dessous** les principales mesures à retenir, si vous avez choisi de **rejoindre** le site de Maisons Alfort, **ou** si vous avez opté pour une **réorientation...**

Pour un avenir ensemble !

Confédération Française Démocratique du Travail
Syndicat Francilien Communication, Conseil, Culture

64, rue de Saintonge 75003 Paris
Tél. : 01 40 29 82 00 ◆ Fax : 01 40 29 82 10
www.cfdtsf3c.org ◆ e-mail : contact@cfdsf3c.org



Je vais à Maisons-Alfort

|  | Version SANS ACCORD | Version AVEC ACCORD (soumis à signature au 06/06/2011) | COMMENTAIRES CFDT 36 34 |
|---|--|---|---|
| PRIME DE SUIVI D'ACTIVITÉ | 0 € | 1 000 € soit 500€ après 1 mois d'activité sur M.A (paiement 20/10) et 500€ après 4 mois de présence effective (paiement 20/01/2012) | Nous demandions 2000€ , notre demande est partiellement satisfaite , mais assez conséquente au vu d'accord récemment constaté dans le Groupe... |
| PRIME DE MONTÉE EN CHARGE | 0 € | 500 € versé après le T4 soit le 20/02 mais sous conditions d'objectifs (Atteinte C.A, Temps de Com' et Cohésion d'équipe) | Gros Désaccord sur le critère temps de com'... Pour la CFDT 36 34 il est plus que malvenu de faire porter la seule responsabilité de l'octroi de la prime aux « personnes au téléphone » soit 60 collègues garants du gain collectif, d'un effectif total de 130 !!! |
| INDEMNITÉS GÉOGRAPHIQUES (Avec et Sans changement de domicile) | Allongement du trajet Aller ou Retour Domicile/Travail Moins de 5km ou moins de 10mn = 150€ Entre 5km et 10 km ou entre 10mn et 15mn = 300€ Entre 10km et 15 km ou entre 15mn et 30mn = 700€ Entre 15km et 30 km ou entre 30mn et 45mn = 2000€ Plus de 30km ou plus de 45mn = 3000€ | | Nous avons demandé l'application du barème aux fourchettes les plus hautes. |
| Garantie de Réexaminer Temps de Trajet | Rien de prévu | Garantie de Réexaminer les situations ou un collaborateur signalerait un écart significatif et durable entre le résultat de l'étude EMS (Enquête Transport) et la situation observée au niveau du temps de trajet domicile/travail . La direction s'engage à examiner la demande. | Nous retrouvons là, la stricte application des BRH dédiés. Suite aux HMI que nous avons tenu sur site , nous avons remonté à la DNT les problématiques logement et notamment la difficulté pour certains d'accéder au parc social. |

| | | |
|--|--|---|
| <p>LOGEMENT (mobilité avec changement du domicile familial)</p> | <p>5000€ + 1000€ par enfant à charge, plafonnée à 10 000€ + Remboursement des sujétions* subies plafonné à 7000€ * Frais de déménagement, double loyer sur 3 mois, différentiel de loyer sur une période de 6 mois, frais divers d'installation acquisition/cession (frais de notaire) dans la limite de 3 mois de loyer + Autorisations Spéciales d'absence pour la recherche d'un logement (jusqu'à 2 jours) + Prise en charge des frais liés (frais d'hébergement, nuitée d'hôtel...) + Prise en charge des frais aller-retour dans la future résidence.</p> | <p>La DNT a semble t'il entendu le message, et serait entrain de faire le nécessaire pour apporter de la souplesse à certains dossiers...</p> |
|--|--|---|

Je ne vais pas à Maisons-Alfort

|  | Version SANS ACCORD | Version AVEC ACCORD (soumis à signature au 06/06/2011) | COMMENTAIRES CFDT 36 34 |
|---|--|---|--|
| <p>INDEMNITÉS FONCTIONNELLES vers entités opérationnelles PIC, CTC, PPDC, PDC, Enseigne, Banque Postale, Colis et Filiales</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2 mois de salaire pour les personnels des classes II et III • 2 mois de salaire pour les Cadres sup ou application du BRH sur la mobilité en fonction de ce qui est le plus favorable <p>Si le poste ne se situe pas en entité opérationnelle, une indemnité de 300€ est versée, en cas de modification forte du contenu de la fonction. Ce montant ne sera pas versé en cas de promotion</p> | | <p>Nous avons demandé 4 mois de salaire pour toute mobilité fonctionnelle, mais jamais la DNT n'a voulu céder sur ce point.</p> <p>Le budget dédié à cet accord d'accompagnement social a clairement été porté vers les « Je rejoins Maisons-Alfort ! »...</p> |
| <p>PERTE DE COMMISSIONNEMENT</p> | <p>Compensation financière à hauteur de 6 mois de commissionnement (base = moyenne du commissionnement perçu par le collaborateur pour l'année 2010).</p> | | |
| <p>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de Mise à Disposition • Diagnostic des compétences • Stages de Découverte et d'immersion • Tutorat • Plan individuel de Formation et Suivi de l'intégration dans le nouveau poste | | <p>La CFDT 36 34 s'attachera à veiller au respect des mesures et à la bonne intégration des collègues lors de la tenue des commissions de suivi relatives à l'accord.</p> |

Durée de l'accord

| | Version SANS ACCORD | Version AVEC ACCORD (soumis à signature au 06/06/2011) | COMMENTAIRES CFDT 36 34 |
|---|--|---|---|
|  | 12 mois à compter du 1 ^{er} juin 2011 | 18 mois à compter du 1 ^{er} juin 2011. (12 mois + prolongation de 6 mois suivant situation individuelle) | La CFDT 3634 espère ne pas avoir à faire jouer cette possible prolongation . En effet, cela voudrait malheureusement signifier que des situations de réorientation ne sont pas toujours pas réglées... |



Point sur les conditions de Restauration : Mise à disposition d'un Resto Entreprise situé **dans le bâtiment**, avec possibilité de consommer son propre repas dans une pièce mutualisée d'une **capacité d'accueil de 16 personnes...** Un espace fréquenté par l'ensemble des services de l'immeuble qui sera à n'en pas douter **beaucoup trop réduit...**

Sur ce point la direction s'engage à **évaluer le taux de satisfaction** au plus tard fin Octobre 2011 et, si nécessaire à **ouvrir des discussions** avec les organisations professionnelles signataires **dans le cas** où les conditions de restauration ne seraient **pas satisfaisantes**.

Retrouvez + de détails dans l'accord définitif qui a été signé lundi 6 juin et disponible sur le Blog CFDT 3634 Télévente : www.blog-televente.fr ou sur notre groupe Facebook...

(mesures d'âge, départ vers une autre administration, etc...)



N'hésitez pas également à poster vos commentaires !!!



Rappel des évènements à venir !

- Lundi 6 Juin : Séance de **signature de l'accord** au siège
- Vendredi 1er Juillet : CTP DNT
- Fin Juillet : Visite de **fin de travaux**
- Mi août : **Test** « Grandeur Nature » avec des **collègues Volontaires**
- Fin Août : **Visite des installations** avec mobilier installé
- **CHSCT** National dédié courant Septembre
- Vendredi 2 Septembre : Mise sous cartons des affaires personnelles
- Lundi 5 Septembre : **Accueil et installation** sur site
- Mardi 6 Septembre : **Reprise de l'activité**

Qui a signé l'accord ?

CFDT, SUD, FO et la CGC

Rappel :

Seules ces organisations syndicales signataires de l'accord pourront donc participer aux commissions de suivi qui se réuniront dès le déménagement effectif...

Pour plus de Renseignements



Philippe Giraudeau **07 86 26 66 68**
Yohann Ménard **02 99 86 34 60**



blog.televente.fr
la poste 36 34



ISSY - FONTENAY - LAVAL - MAISON ALFORT - VILLENEUVE D'ASCQ

WWW.BLOG-TELEVENTE.FR
GROUPE 36 34 FACEBOOK